



Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 7 mars 2025
Convocation des conseillers :
le 7 mars 2025



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 14 mars 2025

Présents : Christian Weis, Bourgmestre, Pierre-Marc Knaff, André Zwally, Bruno Cavaleiro, Echevins, Jean Tonnar, Mandy Ragni, Daliah Scholl, Ben Funck, Steve Faltz, Enesa Agovic, Sacha Pulli, Pascal Bermes, Joy Weyrich, Marc Baum, Bernard Schmit, Tammy Anna Broers, Dejvid Ramdedovic, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Meris Sehovic, Echevin, Liz Braz, Conseiller

Le Conseil Communal;

Objet : 8.5. Convention avec l'association Transition Minett Asbl; avenant; décision

Considérant qu'il s'agit d'un avenant à la convention entre l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'association sans but lucratif TRANSITION MINETT ASBL ;

Considérant que le 11 décembre 2015, la Ville et l'Association ont conclu une convention dans le cadre de l'organisation de divers projets à caractère écologique, social et économique sur le territoire de la Ville ;

Considérant que conformément à l'article 3.1.1., les Parties ont décidé de fixer la participation financière de la Ville annuellement par voie d'avenant ;

Considérant qu'en vue de la mise en œuvre des projets proposés par l'Association, un subside à hauteur de 762 273,54,- EUR est envisagé pour l'année 2025; que les Parties ont donc convenu de ce qui suit :

Article Unique : Participation financière accordée par la Ville

L'alinéa 1er de l'article 3.1.2. est reformulé comme suit :

«Pour l'année budgétaire 2025 et au vu des projets actuellement en cours, la Ville accorde la subvention de 762 273,54 € (sept cents soixante-deux mille deux cents soixante-treize virgule cinquante-quatre Euros) à l'Association».

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi communale, tous les conseillers.ères étant présent(e)s en présentiel, sauf Monsieur l'échevin Meris Sehovic (procuration accordée à Madame la conseillère communale Mandy Ragni) et Madame la conseillère communale Liz Braz (procuration accordée à Monsieur le conseiller communal Jean Tonnar),

**approuve
avec 18 voix oui et 1 abstention**

**l'avenant à la convention entre l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette
et l'association sans but lucratif TRANSITION MINETT ASBL.**

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 31/03/2025
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre

